

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**D\_2022\_1\_1**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L' an deux mille vingt deux, le mardi 18 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 13 Janvier 2022

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame DUPUY MARINE, Madame ELMOZNINO PEGGY, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEDIRAIISON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE

**Objet : Présentation du projet d'extension de la carrière GARANDEAU**

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame COUSSAUD Béatrice, Madame BIZE AURELIE, Monsieur VIGIER VALERIAN

**Secrétaire de Séance** : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Juliette Chauvière, Responsable Foncier Environnement, Groupe Garandeau, pour présenter le projet d'extension de la carrière GARANDEAU et en particulier la remise en état. La présentation du projet d'extension de Mme Chauvière est annexée.

Le Conseil Municipal prend acte du projet.

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 18/01/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot